

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 15 mars 2018, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 4  
Quorum : 10  
Date de convocation et d'affichage : 15/03/2018  
Date d'affichage du compte-rendu : 27/03/2018

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN et VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, MEYER, ROCHARD, SARLAT et TARDIF.

Absents excusés : Monsieur FICHOU

Monsieur Thierry ROBINAULT	donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BÉNIS
Madame Florence DENIAU	donne pouvoir à Monsieur Mikael TARDIF
Madame Antoinette DEPRESLE	donne pouvoir à Monsieur Stéphane ROCHARD
Monsieur Dominique THÉBAULT	donne pouvoir à Madame Annick GICQUEL

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé BOURGOUIN

*A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence aux victimes des attaques de Carcassonne et de Trèbes.*

### Présentation du projet de travaux au Bar'zougues par l'association Ce Qui Nous Lie

M. Eric DENIAU, de l'association Ce Qui Nous Lie vient présenter le projet de l'association qui consiste à pratiquer une ouverture entre deux salles de la maison des associations. Fort de son expérience amorcée en 2015 par la réhabilitation de l'ancien bureau du maire et la réhabilitation participative de l'ancien préau pour servir de salle de bar, de spectacle et de réunion pour les associations, il est proposé au Conseil la création d'une ouverture entre la salle du bar et la salle de spectacle de façon à désenclaver les bénévoles et participants de la salle du bar et leur permettre de prendre part aux animations. Ces travaux donneraient au bar un aspect plus central et plus convivial. Le coût des travaux est estimé aux environs de 6 000 €. Le débat est ouvert ensuite entre les conseillers et les membres présents de l'association. Outre l'aspect financier, qui mériterait d'être développé, notamment pour ce qui touche à la maîtrise d'œuvre et à l'étude de structure, il est rappelé que c'est un choix budgétaire qui n'est pas encore déterminé et qui sera à arbitrer avec les demandes d'autres associations. Le débat n'est pas suivi d'un vote.

## Délibérations

### OBJET N° 1-03-2018 : Approbation du procès-verbal du 16 février 2018

Le PV de la séance du Conseil Municipal 16 février 2018, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

### OBJET N° 2-03-2018 : Gendarmerie : attribution du lot n°2

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès à la gendarmerie, les travaux ont été découpés en 3 lots. Le lot n°1 voirie, de compétence intercommunale, est décidé par la CCBR. Il revient à la commune de statuer sur les lots n° 2 (eau potable, génie civil télécom, réseaux gendarmerie, éclairage, tranchées gaz) et n°3 (espaces verts).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise R2AE pour un montant de 9 665.25 € HT ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### OBJET N° 3-03-2018 : Convention Commune – Maison du Canal – CCBR - CVIA

M. le Maire présente le projet de convention de partenariat entre l'association La Maison du Canal d'Ille et Rance, la communauté de communes Bretagne Romantique, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et la commune de Hédé-Bazouges. Ce projet précise les objectifs et les obligations des différentes parties dans le but de soutenir une action coordonnée de valorisation du site des 11 écluses. Cette convention, conclue pour une durée de 1 an est non renouvelable tacitement. Un point d'étape doit être fait entre les parties chaque trimestre. Chaque collectivité s'engage à une participation financière en 2018 équivalente à celle de 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention quadripartite ainsi que tout document relatif à cette affaire.

-----  
**OBJET N° 4-03-2018 : Mis en réseau des bibliothèques : Demande de subvention au Conseil Départemental**

M. le Maire expose que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la CCBR, la bibliothèque de la commune envisage de renforcer son offre multimédia par l'achat de DVD. Afin d'en atténuer le coût et puisque que ce projet rentre dans le champ d'action du contrat de territoire, il convient de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide de 50%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet d'acquisition de DVD pour un montant de 1500 € réparti à 50% entre la commune et le Département ; sollicite une subvention de 750 € auprès du Conseil Départemental et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

-----  
**OBJET N° 5-03-2018 : Convention de financement du RASED de St Aubin d'Aubigné**

La commune de St Aubin d'Aubigné accueille le personnel lié au Réseau d'Aide Spécialisé pour l'Enfance en Difficulté (RASED). Les communes du réseau contribuent sur la base d'un financement de 1.5 € par élève scolarisé dans les écoles publiques. Ce montant est affiné en fonction des dépenses réelles. Ce qui représente, pour l'année 2017 un montant de 1.326 € par élève, soit 364.7 € pour 275. Il est précisé que l'année 2017 n'ayant pas été mandatée, il conviendra de prévoir au budget le versement des contributions 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de financement du RASED de St Aubin d'Aubigné et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

-----  
**OBJET N° 6-03-2018 : Attribution de subventions pour les fournitures scolaires**

M. le Maire expose que lors de la commission finances du 22 février 2018, il a été proposé d'attribuer un montant de 44 € par élève pour les fournitures scolaires des écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission finances et attribue 11 968 € (275 élèves) à l'école publique et 7 172 € à l'école privée (163 élèves).

-----  
**OBJET N° 7-03-2018 : Attribution de subventions pour les sorties scolaires**

M. le Maire expose que lors de la commission finances du 22 février 2018, il a été proposé d'attribuer un montant de 33.5 € par élève pour les sorties scolaires des écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission finances et attribue 9 112 € (275 élèves) à l'école publique et 5 461 € à l'école privée (163 élèves).

-----  
**OBJET N° 8-03-2018 : Attribution de subvention aux associations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission finances réunie le 8 février 2018, avec **16 voix POUR et 2 CONTRE** valide le tableau d'attribution de subventions aux associations ci-dessous et inscrit les crédits au budget primitif 2018.

Nom de l'association	TOTAL
ASVHG BASKET	6 886 €
ASVHG FOOT	3 480 €
ASVHG CYCLO	150 €
COMPAGNIE DES ONZE ECLUSES	200 €
TENNIS CLUB BRETAGNE ROMANTIQUE	200 €
HEDEMOUVING	200 €
ASPHALTE	200 €
MAISON DU CANAL	12 148 €
JAZZ AUX ECLUSES	2 000 €
FET'ARTS	400 €
LE JOLI COLLECTIF	12 791 €
LES DAUPHINS	200 €
COMITE DES FETES	600 €
COMICE AGRICOLE	2 260 €

<b>UNC HEDE-BAZOUGES</b>	250 €
<b>EMMAUS</b>	500 €
<b>CERCLE PHILATELIQUE</b>	50 €
<b>OGEC dispositif ULIS (Tinténiac)</b>	744 €
<b>RASED</b>	675 €
<b>OGEC Hédé sorties scolaires Hédé</b>	5 461 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 395 €</b>

**OBJET N° 9-03-2018 : Adhésions et participations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission finances réunie le 8 février 2018, avec **16 voix POUR et 1 CONTRE** valide les adhésions et participations ci-dessous et inscrit les crédits au budget primitif 2018.

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Cotisations 2017</b>	<b>Participations 2018 compte 65541: Contribution aux organismes de regroupement</b>	<b>Cotisation 2018 compte 6281 concours divers (cotisations, ...)</b>
Association AMF 35	832,65 €		<b>843,18 €</b>
ARIC	532,00 €		<b>532,00 €</b>
COS 35	3 382,00 €	<b>3 382,00 €</b>	
Association BRUDED	540,50 €		<b>554,00 €</b>
CANAUX DE BRETAGNE	416,00 €		<b>416,00 €</b>
Fondation du Patrimoine	160,00 €	<b>500,00 €</b>	<b>160,00 €</b>
FGDON	150,00 €		150,00 €
SIVU ANI'M6	57 334,38 €	<b>62 839,00 €</b>	
OFFICE DES SPORTS DU VAL D'ILLE	2 653,75 €	<b>2 770,00 €</b>	
SDE	7 302,40 €	<b>7 302,40 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>76 793,40 €</b>	<b>2 655,18 €</b>
		<b>79 449 €</b>	

**Délégations du Maire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCBR n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré A n°256 et 257, au 6 rue Jean Boucher- surface totale 1 731 m<sup>2</sup> (bâti).

➤ **M. le Maire informe le Conseil que la Commune a effectué les dépenses suivantes :**

<b>N°</b>	<b>Objet de la consultation</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Offre de prix retenue TTC</b>
<b>1</b>	Diagnostic sur la sécurité Salle associative	<b>GROUPE QUALICONSULT-STGREGOIRE -</b>	<b>708,00 €</b>
<b>2</b>	Capteur captif 24 V	<b>THERMIQUE DE L'OUEST-ST HERBLAIN-</b>	<b>307,68 €</b>
<b>3</b>	Raccordement au réseau gaz Gendarmerie	<b>GRDF - RENNES -</b>	<b>431,22 €</b>
<b>4</b>	Travaux de pose de faïence Salle Agora	<b>ART KARRELAGE EURL -HEDE -</b>	<b>2 042,07 €</b>
<b>5</b>	Joint porte de four Mille Club	<b>LABEL TABLE - VEZIN -</b>	<b>72,00 €</b>
<b>6</b>	Panneaux de signalisation	<b>SIGNAUX GIROD - ST GILLES -</b>	<b>261,79 €</b>

Le Conseil prend acte de ces décisions.

## Questions diverses

- M. BÉNIS fait part de la décision du Sous-Préfet de St Malo de ne pas octroyer à la commune la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réfection de la toiture du clocher de l'église.
- M. BÉNIS informe que les chiffres de population municipale ont été modifiés. Le prochain décret fera état d'une population totale de 2 218 habitants.
- M. BÉNIS fait état du déroulement d'une enquête publique relative au projet de restauration des berges de la Vilaine et du Canal d'Ille-et-Rance du 9 avril au 9 mai 2018. Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de St Grégoire, Tinténiac, Guichen et Evran.
- M. BÉNIS informe de l'arrivée du lieutenant RECOURSÉ en tant que chef de centre de la caserne de Hédé-Bazouges. Une campagne de recrutement est lancée, notamment sur facebook.
- M. SARLAT fait part de l'avis défavorable de la Préfecture et du SDIS concernant le Plan Communal de Sauvergarde. Il informe le Conseil que les circuits d'alerte seront revus lors d'une prochaine séance.
- M. CADOU informe que la commission environnement / comité de suivi de la gestion différenciée des espaces verts prévue le 3 avril, à 20h30 pour évoquer l'état d'avancement du projet et l'achat des vélos électriques est repoussée à une date ultérieure.
- Mme GICQUEL informe d'une permanence NATURA 2000 en mairie le 28 mars.
- M. BÉNIS informe que les habitants pourront participer à une visite de la salle Agora, le mercredi 18 avril, à 17h, pour découvrir la mise en œuvre d'enduits à la chaux, en présence d'encadrants d'ECLIS et d'un artisan maçon.
- En préambule du vote du budget lors de la séance du 30 mars, M. BÉNIS informe le Conseil que le projet de terrain de foot synthétique à Vignoc a évolué. Sur recommandation du receveur, la participation de la commune prendrait la forme d'une part de l'investissement et non d'une participation annuelle de la section fonctionnement. Les détails seront précisés lors de la prochaine séance.
- Dans le cadre du programme "zéro déchet, zéro gaspillage", des opérations de broyage des déchets verts sont programmées sur le parking des courtils à Bazouges (10-12h), parking du Mille Club (14h-16h) et place du château à Hédé (16h30-18h) le samedi 7 avril, encadrées par l'association Ce Qui Nous Lie.
- M. BÉNIS informe le Conseil que l'entrée de Bazouges va faire l'objet de travaux de réaménagement par le Conseil Départemental avec une prise en charge par le Département.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 mars 2018.
- La séance prend fin à 22h50.